



Communiqué de presse - 28 juin 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la Communauté de communes du Genevois.

Les élus de la Communauté de communes du Genevois ont approuvé ce lundi 27 juin les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

La Communauté de communes du Genevois est la quatrième intercommunalité membre de l'ARC à délibérer sur les statuts du Pôle métropolitain. Les élus de la Communauté de communes des Collines du Léman, de la Communauté de communes Arve et Salève, ainsi que ceux de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ont déjà approuvé à l'unanimité les statuts du futur Pôle métropolitain, respectivement les 20, 22 et 23 juin. Au total, ce sont 9 intercommunalités qui doivent délibérer sur cette démarche durant l'été.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« En matière de mobilité et d'aménagement l'échelle métropolitaine prend tout son sens. C'est une étape incontournable pour l'avenir de notre bassin de vie. » - Monsieur Pierre-Jean Crastes, Président de la Communauté de Communes du Genevois.

« Le projet de Pôle métropolitain du Genevois français est une démarche essentielle car il traduit notre ambition de répondre aux défis majeurs de notre territoire. Ensemble, nous devons parvenir à réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.



De gauche à droite, Messieurs Pierre-Jean Crastes, Jean Denais et Frédéric Bessat (Directeur de l'ARC Syndicat mixte), lors du Conseil communautaire de la CCG - 27 juin 2016.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)